

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018**

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents excusés : MARECHAL Jérôme, NAVILLE Catherine

Absents : MARECHAL Edwige, PISANI Éric

Mme Isabelle BRON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Ouverture de crédits au budget 2018 ». Le conseil approuve cet ajout.

Le conseil municipal

1. décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon le projet annexé à la présente délibération.

2. décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à l'Association ELA ;
- 300 € au Comité de la St Maurice.
- 400 € au Football Club Arenthon Scientrier

3. désigne comme délégué à la commission épicerie sociale et solidaire à la communauté de communes Arve et Salève :

- Monsieur BARRAU Jean-François ;
- Madame DEAGE Patricia pour le suppléer en cas de besoin.

4. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est destinée à soutenir les projets d'investissement des collectivités locales dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou ceux contribuant au développement des services publics et des services à la population en milieu rural.

Une commission d'élus est chargée de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux minima et maxima de subvention.

Les taux fixés par la commission des élus pour 2019 sont : 20% minima et 50% maxima.

Le montant de la dépense subventionnable sera plafonné à 1 million d'euros HT.

Le montant des aides publiques est plafonné à 80% du coût global de l'opération HT.

Le projet de construction de la nouvelle mairie semble être éligible à cette subvention accordée par l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet peut, à ce jour, être ainsi dressé :

Dépenses :

Montant des travaux :	1 905 000 € HT (phase 1)
	285 000 € HT (phase 2)
Honoraires de maîtrise d'œuvre	<u>276 900 € HT</u>
Total	2 466 900 € HT

Recettes :

Subvention départementale	200 000 € HT
Subvention DETR maxi	300 000 € HT
Fonds propres	<u>1 966 900 € HT</u>
Total	2 466 900 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter cette subvention à hauteur d'une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour 300 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.
- adopte l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement.

5. décide d'ouvrir les crédits suivants au budget 2018 :

21534	+ 79 984,13 €
1258	+ 56 577,40 €
168758	+ 23 406,73 €

6. **Décisions-devis :**

- Jeux de la cour d'école : Qualicité 4 638.00 € HT soit 5 565.40 € TTC
- Velux Mison d'école : BARUCHE 8 061.50 € HT soit 9 673.80 € TTC
- Route du Vivier : DAGRON 987.00 € HT soit 1 184.40 € TTC
- Ventilateur de condenseur : NEVETECHNIC 532.32 € HT soit 638.78 € TTC

7. **Questions diverses :**

- Repas de fin d'année le 30/11 à l'Auberge d'Arthaz